

Nice le 5 mai 2020

Plan de circulation anti-Covid 19 : Et si promouvoir le 2 Roues Motorisé était aussi une solution ???

Les réseaux de transports en commun (bus, tramways) s'organisent pour permettre aux usagers le respect des gestes barrières et la distanciation physique.

Malgré ces mesures, par crainte du virus, les habitants risquent de préférer des moyens de transports personnels. S'ils se reportent massivement sur la voiture, les problèmes de congestion des rues et de pollution de l'air vont augmenter.

Comme d'autres grandes villes, la mairie de Nice met en place des pistes cyclables « provisoires » pour inciter les usagers à prendre leur vélo afin d'éviter la promiscuité dans les transports en commun.

Promouvoir le vélo en ville est une bonne démarche. Mais comme à l'accoutumé, les grands oubliés sont les salariés les plus éloignés qui eux, pas plus que les autres, n'ont envie de s'agglutiner dans les transports en commun.

LE 2 ROUES MOTORISE EST AUSSI UNE SOLUTION

En effet, la distanciation sociale est effective (les motards roulent à plus d'un mètre les uns des autres) et les gestes barrières sont respectés (port du casque et des gants). Enfin le désengorgement des transports publics est amélioré et la circulation ainsi fluidifiée.

Faciliter leur déplacement et leur stationnement serait une politique adaptée pour tous les 2 roues motorisés face au risque de contamination.



FFMC 06 – 11 rue de Rivoli – 06000 Nice
Tél.: 06.75.76.31.06 – info@ffmc06.fr – www.ffmc06.fr/dotclear

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la

Association régie par la loi de 1901, déclarée en préfecture des Alpes-Maritimes sous le n° W062003812